

MAIRIE DE
LA FERRIERE-AIROUX
86160

30 Rue Saint Hilaire – 86160 LA FERRIERE-AIROUX
05 49 59 33 32 - 05 49 59 04 43
mairie.laferriereairoux@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 086-218600971-20251211-2025_66_8-8-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de La FERRIERE-AIROUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Rémy COOPMAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum : 6

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

PRÉSENTS : M. COOPMAN Rémy, M. CHEBASSIER Joël, Mme COURTOIS Roselyne, Mme DESBANCS Maryline, M. GUÉMON Jean-Paul, M. HUBERT Nicolas, M. SAWRUK Dominique et Mme THIMONIER Magalie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MIKOLAJCZAK Chrislaine, M. PANNIER Michaël, M. POIRIER Anthony.

ABSENT : Néant.

PROCURATION : Mme MIKOLAJCZAK Chrislaine a donné procuration à Monsieur Rémy COOPMAN.

Madame Maryline DESBANCS a été élue secrétaire de séance.

PARC ÉOLIEN « LE TIERFOUR » - CHAMPAGNÉ SAINT HILAIRE ET VALENCE EN POITOU – ENVIRONNEMENT – Avis

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'ÉNERGIEQUELLE a pour projet d'installer un parc de 6 éoliennes (puissance totale de 20 à 25 MW – Production d'électricité équivalente à la consommation d'environ 15 500 foyers) s'étendant sur la commune de CHAMPAGNÉ SAINT HILAIRE ET VALENCE EN POITOU (VAUX et CEAUX)

Cette activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise en enquête publique, qui a débuté le 17 novembre 2025 et s'achèvera le 17 février 2026.

La commune étant comprise dans le rayon d'affichage des 6km prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

7 Voix Pour 0 Voix Contre 2 Abstention

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 11 décembre 2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 11 décembre 2025

Le Maire,

Rémy COOPMAN.

